

MANUEL	Conseil d'administration	N° de politique	BOD 2.2
SECTION	Généralités	APPROBATION	Décembre 2020
OBJET	ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS		
DIFFUSÉ À	Conseil d'administration et direction	DERNIÈRE MODIFICATION	Décembre 2020
DIFFUSÉ PAR	Conseil d'administration	PROCHAIN EXAMEN NÉCESSAIRE	Décembre 2025
EMPLACEMENT	F:_Corporate Material\BOD and Committees\Governance Committee\Policies - Final\Director Continuing Education Approved December 2020.docx		

1.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La School Boards' Co-operative Inc. (SBCI) a pour politique de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise, de conformité, de conduite et de gestion des risques.

2.0 OBJECTIF

Par conséquent, nous nous employons à adopter et à tenir à jour des politiques qui favorisent une surveillance efficace ainsi qu'une culture et des valeurs axées sur la mise en application de ces pratiques exemplaires. Le Conseil reconnaît qu'une politique d'orientation et de formation continue des administrateurs est essentielle à l'atteinte de ces objectifs et s'efforce donc de respecter les pratiques suivantes.

3.0 PARAMÈTRES

- 3.1** Le Comité de gouvernance doit examiner les compétences des membres du Conseil d'administration chaque année, après l'assemblée générale annuelle.
- 3.2** Tous les coûts de formation continue seront couverts par la SBCI, bien qu'ils doivent être approuvés au préalable et autorisés par le président du Comité de gouvernance.

4.0 ORIENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

4.1 Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que les nouveaux administrateurs reçoivent une orientation complète.

- Tous les administrateurs nouvellement nommés doivent bien comprendre
- la nature et le fonctionnement des activités de la SBCI;
- les structures de gouvernance, de conformité et de gestion des risques de la SBCI;
- les règlements de la SBCI;

-
- le rôle du Conseil d'administration et de ses comités;
 - la contribution que chaque administrateur est censé apporter.

4.2 Afin de fournir aux administrateurs nouvellement nommés les bases de connaissances dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations en tant qu'administrateurs, ils doivent :

- recevoir le manuel de référence des administrateurs de la SBCI et avoir une bonne connaissance de son contenu;
- recevoir une copie du plus récent plan stratégique et budget de la SBCI;
- suivre un cours pour les administrateurs d'organismes sans but lucratif de l'École de gestion Rotman ou un cours semblable;
- suivre une séance d'une journée sur la littératie financière pour les administrateurs, au besoin.

4.3 La SBCI encourage également les administrateurs à suivre un cours de mise à niveau tous les deux ans pour se tenir au courant des pratiques exemplaires qui s'applique à leur domaine d'expertise.

5.0 FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration doit veiller à offrir des possibilités de formation continue aux administrateurs. Chaque administrateur doit se tenir au courant des récentes évolutions dans son domaine d'expertise et s'engager à suivre de la formation continue. Les administrateurs doivent communiquer entre eux, et plus particulièrement avec le président du Comité et le président du Conseil d'administration, en ce qui concerne les questions d'encadrement et de mentorat.

Le Comité de gouvernance peut suggérer une liste de sujets de formation à la direction, tout en offrant aux administrateurs des possibilités de formation internes et externes.

6.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Aucun